

DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 21 juillet 2020

Délibération n°30 - 2020 relative à la convention d'attribution de subvention pluriannuelle 2020-2023 entre Troyes Champagne Métropole et l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention d'attribution de subvention pluriannuelle 2020-2023 entre Troyes Champagne Métropole et l'URCA.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume Gellé

Document en annexe au présent extrait : Convention

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 21/07/2020

Document mis en ligne le : 21/07/2020